

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 68-2026	Répartition des capacités d'accueil en 2ème année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie (MMOPK) 2027-2028.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative à la répartition des capacités d'accueil en 2ème année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie (MMOPK) 2027-2028.

Document annexé.

A Saint Etienne le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 0

Répartition des capacités d'accueil en deuxième année des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie.

Année universitaire 2027/2028

	Médecine (1)	Pharmacie (2)	Odontologie (2)	Maïeutique (2)	Total
L1 PASS	113	30	8	6	157
LAS 1	45	9	3	2	59
LAS 2 ou + Possibilité de sous-groupes : - LAS2 - LAS3 ou +	63	18	6	4	91
Passerelle	12	UCBL1	UCBL1	UCBL1	12
Total	233	57	17	12	319

	Masso-kinésithérapie (3)
L1 PASS	36
LAS 1 STAPS	12
Autres LAS (4)	24
Passerelle	IFMK St Michel
Total	72

- (1) Formation à l'Université Jean Monnet (UJM), à Saint-Etienne dont 6 places réservées aux étudiants du cycle préparatoire et diplômant en Ingénierie de la Santé (PDIS) dans le groupe LAS2 ou +.
- (2) Formation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), à Lyon ou à Bourg en Bresse, pour une partie des places en Maïeutique. Les nombres et les répartitions des places en Pharmacie, Odontologie et Maïeutique font l'objet d'une convention annuelle entre l'UJM et l'UCBL.
- (3) Formation à l'IFMK Saint-Michel à Saint-Etienne. Le nombre et la répartition des places en Masso-kinésithérapie font l'objet d'une convention pluriannuelle entre l'UJM et l'IFMK pour une période allant jusqu'à l'année universitaire 2026-2027 incluse.
- (4) Toutes les LAS1/LAS2/LAS3 et +, sauf LAS1 STAPS.